



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

HYDROBRU





# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

24<sup>e</sup> EXERCICE SOCIAL  
PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DES ASSOCIÉS DU 11 JUIN 2013

## HYDROBRU

1

### STATUTS SOCIAUX

Assemblée générale 30/06/1989  
Annexes au M.B. 01/08/1989  
Annexes au M.B. 08/08/1989

Approuvés par la Région de Bruxelles-Capitale :  
Arrêté de l'Exécutif du 30/05/1991  
M.B. du 12/10/1991

### MODIFICATIONS AUX STATUTS SOCIAUX

Assemblée générale 22/10/1991  
Annexes au M.B. 19/11/1991  
Approuvées par la Région de  
Bruxelles-Capitale :

Arrêté de l'Exécutif du 31/01/1992  
M.B. du 29/04/1992

Assemblée générale 08/06/1993  
Annexes au M.B. 01/07/1993  
Approuvées par la Région de  
Bruxelles-Capitale :

Arrêté de l'Exécutif du 30/09/1993  
M.B. du 27/10/1993

Assemblée générale 27/01/2000  
Annexes au M.B. 19/02/2000  
Approuvées par la Région de  
Bruxelles-Capitale :

Arrêté de l'Exécutif du 19/04/2000  
Annexes au M.B. du 16/03/2001  
Assemblée générale 13/06/2006  
Annexes au M.B. 11/07/2006

Assemblée générale extraordinaire 08/06/2010  
Annexes au M.B. du 01/07/2010  
Approuvées par la Région de Bruxelles-Capitale  
Arrêté ministériel du 01/12/2010

### SIÈGE SOCIAL

Hôtel de Ville, Grand-Place  
1000 BRUXELLES

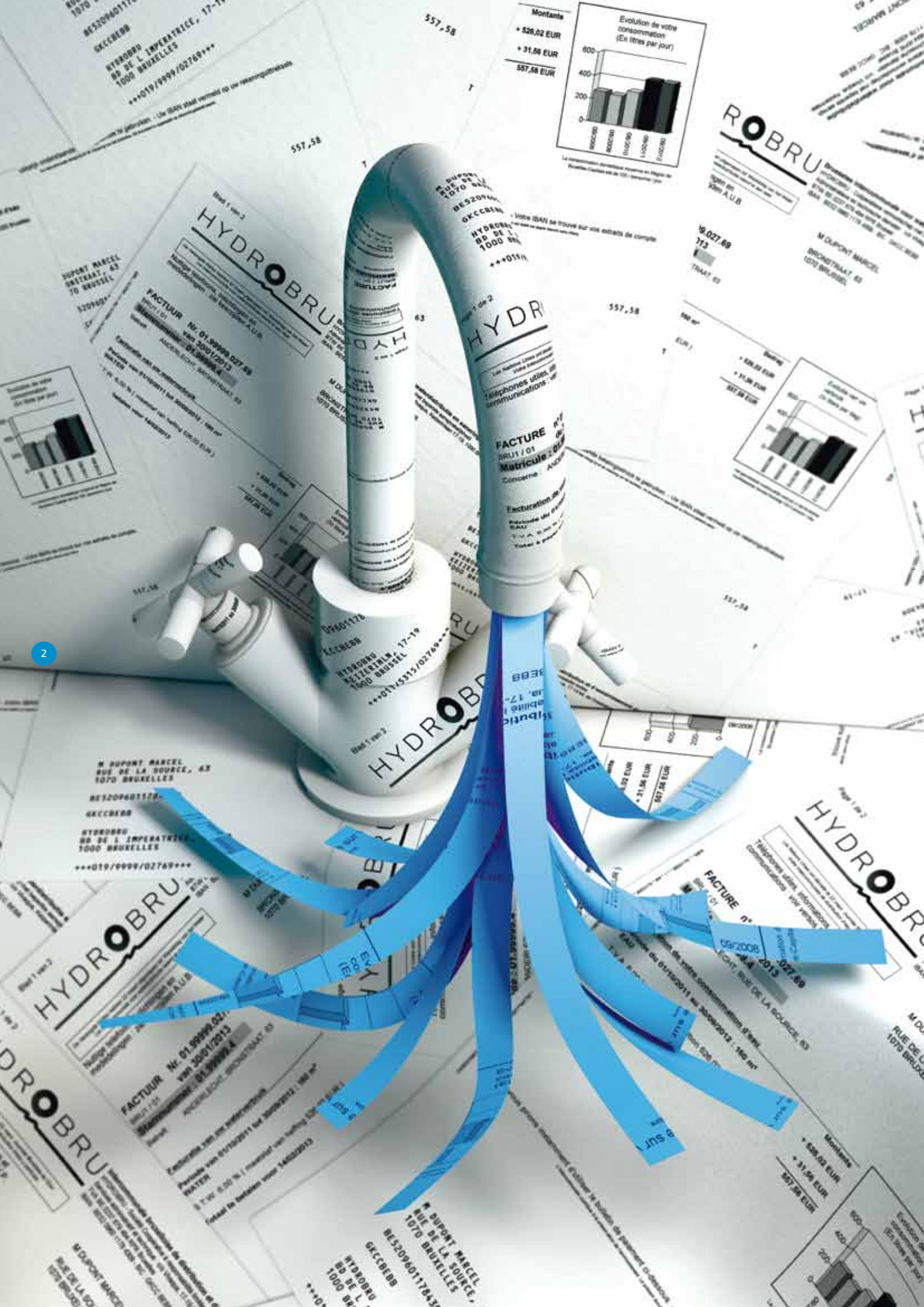
### SERVICES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Boulevard de l'Impératrice 17-19  
1000 Bruxelles

Téléphone : 02/518.88.97  
Fax : 02/518.83.05

Site internet : [www.hydrobru.be](http://www.hydrobru.be)  
Formulaire de contact interactif disponible  
sur le site internet  
T.V.A. BE 0237.679.494 - RPM Bruxelles

HYDROBRU est une Association  
de communes constituée  
sous forme de société coopérative  
à responsabilité limitée  
régie par la loi du 22 décembre 1986

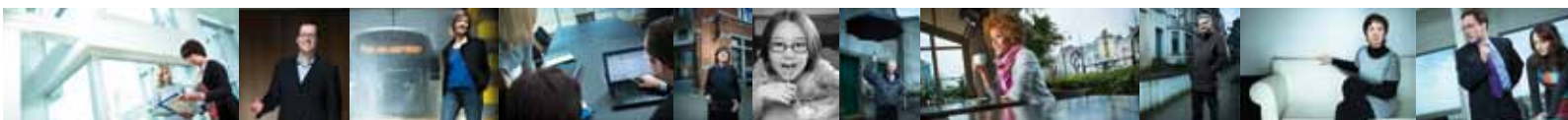


« Pour moins de 40 cents par jour et par personne, les Bruxellois bénéficient d'une eau de qualité irréprochable. Ils participent également aux frais de collecte et de traitement des eaux usées et contribuent à la lutte contre les inondations. »

Yves Bourdeau, *Directeur général d'HYDROBRU*

# Sommaire

Des défis relevés, des efforts à poursuivre	4
HYDROBRU	6
HYDROBRU, opérateur central du cycle de l'eau	7
HYDROBRU, acteur des politiques régionales	8
Le consommateur au centre de toutes les attentions	10
Qui sont nos « clients » ?	11
La facture d'eau	12
L'eau, un bien qui doit rester accessible	14
La gestion des impayés	17
Un patrimoine à entretenir et à développer	19
Maintenir un haut degré de performance du réseau de distribution	19
Remettre à niveau le réseau d'assainissement et lutter contre les inondations	23
Garantir une eau de qualité	28
Contrôler la qualité de l'eau	30
Organisation	32
Le cadre juridique	32
Les organes décisionnels et consultatifs	32
Annexes détaillées	35



# Des défis relevés, des efforts à poursuivre



## **Le chantier de la rénovation des égouts et de la lutte contre les inondations...**

Le défi le plus important de la législature écoulée réside dans le lancement du plan particulièrement ambitieux de la rénovation des égouts bruxellois : des effondrements de voirie résultant de la vétusté des infrastructures se multipliaient et, sur base d'inspections préliminaires, il s'est avéré que près d'un tiers du réseau était dans un piteux état et nécessitait une réhabilitation importante. Ce constat a mené à la définition d'un programme de travaux étalé sur 20 ans, et nécessitant un budget global d'environ 1,5 milliard €, dont la structuration du financement incombe intégralement et exclusivement à HYDROBRU.

À côté de ce programme de rénovation, nous avons également dû faire face ces dernières années à plusieurs épisodes pluvio-orageux qui nous ont rappelé les spécificités hydrologiques et topographiques propres à la Région bruxelloise et qui, vu l'urbanisation galopante enregistrée ces dernières décennies, se traduisent en d'importantes inondations en différents endroits de la Capitale. Ici encore, dans l'intérêt collectif des Bruxellois, HYDROBRU s'est lancée dans un plan de réalisation d'ouvrages de rétention d'eau de pluie et de régulation des débits devant conduire d'ici quelques années à un doublement des capacités de stockage aux endroits les plus stratégiques.

## **... le respect de l'équilibre financier...**

Le coût engendré par les rénovations ponctuelles ou structurelles des infrastructures d'égouttage, et ainsi que par le développement d'ouvrages de lutte contre les inondations, menaçait la santé financière de l'Intercommunale, sur laquelle pesait déjà la poursuite du rythme élevé de renouvellement des conduites de distribution. Le Conseil d'Administration a, dès lors dû prendre ses responsabilités et a arrêté plusieurs hausses tarifaires.

En ce qui concerne le tarif de la distribution d'eau potable, il s'agissait essentiellement d'un rattrapage sur des non-indexations décidées au cours des années précédentes, et qui mettait à mal l'équilibre économique de cette activité. Ainsi, malgré les dernières augmentations, le prix de cette composante de la facture d'eau a crû entre 2000 et 2012 à un rythme moyen inférieur à l'inflation.

Au niveau des tarifs d'assainissement communal, il s'agissait de doter rapidement l'Intercommunale des moyens nécessaires à son premier programme quinquennal d'investissement. Vu l'ampleur de ce programme, ces hausses tarifaires ont dû être complétées par un crédit de 168 millions € octroyé par la Banque Européenne d'Investissement. Si ce soutien d'une institution financière supra-nationale de premier plan est un gage de crédibilité et de pertinence des travaux entrepris, il ne peut – à concurrence d'un tel montant – constituer une source de financement permanente de nos activités : conscient que le recours à la dette doit se faire avec grande précaution, le Conseil d'Administration d'HYDROBRU a poursuivi l'analyse de toute piste d'optimisation des coûts et des investissements, afin de limiter au maximum l'impact de ses décisions sur la facture finale des consommateurs.

Malgré les augmentations tarifaires évoquées ci-avant, il y a lieu de souligner qu'avec un coût moyen de moins de 0,40 €/jour par personne, le prix de l'eau pratiqué aujourd'hui à Bruxelles reste particulièrement abordable, et se situe avantageusement en comparaison avec d'autres grandes villes européennes ou par rapport aux tarifs pratiqués hors Région bruxelloise par les autres opérateurs publics belges.

## La primauté de l'intérêt collectif et du consommateur à court, moyen et long terme

Parce que gérer une institution publique c'est non seulement répondre aux préoccupations concrètes et actuelles des particuliers et des entreprises desservies, mais aussi prévoir et prendre les mesures visant à la pérennisation des outils dont on assume la responsabilité, le Conseil d'Administration d'HYDROBRU s'est, très rapidement après son entrée en fonction en 2007, résolu à poursuivre un triple objectif :

- Extension et pérennisation des infrastructures de distribution d'eau potable et d'assainissement ;
- Respect d'un indispensable équilibre financier ;
- Maintien et même développement des instruments sociaux nécessaires pour garantir l'accès à l'eau aux personnes éprouvant des difficultés financières.

### ... des mesures sociales d'accompagnement

Un prix de l'eau sous contrôle et relativement bas n'est cependant pas suffisant pour garantir l'accès à l'eau pour les personnes vivant des difficultés financières. Aussi, au cours de la législature écoulée, le Fonds social mis à disposition des 19 CPAS par HYDROBRU a été triplé, passant de quelque 600.000 € par an à plus de 1,8 million €, avec un taux d'utilisation qui se maintient au-delà de 90%. Ici encore, HYDROBRU se distingue positivement par rapport à ce qui se pratique globalement ailleurs en Belgique.

Cette politique sociale passe également par des facilités de paiement pour les personnes qui ne parviennent pas à s'acquitter de leurs factures endéans les délais prévus : près de 21.000 plans de paiement ont ainsi été accordés en 2012 dans ce cadre, soit une hausse de plus de 25% en 6 ans.

### Une dynamique à inscrire dans la durée

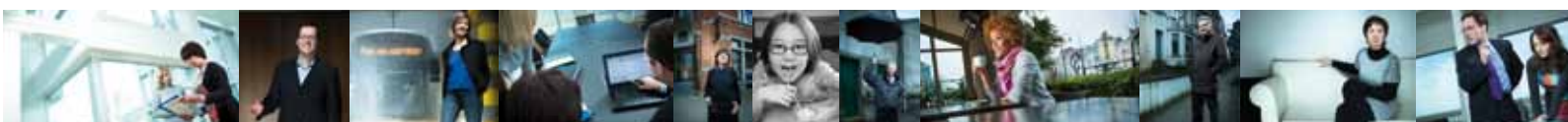
La dynamique, initiée au cours des 6 dernières années, est une condition nécessaire à l'accomplissement de ce triple objectif – industriel, économique et social : garantir aux consommateurs bruxellois, aujourd'hui comme demain, un service public de distribution d'eau et d'assainissement performant, de qualité, à un coût raisonnable et maîtrisé.

La réalisation des chantiers indispensables, pour assurer une gestion du cycle de l'eau digne d'une agglomération comme la nôtre, nécessitera des moyens financiers conséquents. Les consommateurs finaux, au travers de leur facture, ou les banques, par le recours au crédit, ne peuvent cependant constituer les seules sources de financement de ces projets.

Aussi, il appartiendra au Conseil d'Administration, qui prendra la relève en juin prochain, de poursuivre la stricte gestion des coûts menée ces dernières années, et de veiller à ce que toute opportunité de rationalisation, tant des coûts que des structures liés au cycle de l'eau dans la Région de Bruxelles-Capitale, soit explorée et, le cas échéant, concrétisée.

C'est avec une pleine confiance en notre capacité à poursuivre l'accomplissement de ce défi, démontrant ainsi qu'une gestion publique du cycle de l'eau peut être performante et néanmoins empreinte de considérations sociales et humaines fortes, que je passerai en juin, au nom du Conseil d'Administration, le témoin à une nouvelle équipe, sans oublier de remercier les Membres du Conseil d'Administration, du Collège des Commissaires et du Collège d'Experts pour leur engagement au cours des 6 années écoulées, ainsi que le personnel d'HYDROBRU pour son professionnalisme et son sens du service public.

Jacques MARTROYE de JOLY  
*Président du Conseil d'Administration d'HYDROBRU*



# HYDROBRU

L'eau.

Distribuer, assainir.

Gérer, investir.

6



**165 millions**  
de litres d'eau distribués  
à 1,5 million de consommateurs.  
Notre défi quotidien.

HYDROBRU est une société coopérative exclusivement détenue par les 19 communes de la Région bruxelloise. L'Intercommunale a pour mission de fournir l'eau potable aux consommateurs bruxellois et de collecter les eaux usées sur le territoire régional ainsi que, dans une certaine mesure, de lutter contre les inondations au niveau communal.

Elle assure, dans le cadre de ces missions, l'étude, l'établissement, la gestion et l'extension des réseaux de distribution d'eau potable et des réseaux de collecte des eaux usées.

HYDROBRU, c'est :

- l'**opérateur exclusif** en Région de Bruxelles-Capitale responsable de la distribution d'eau potable et de l'égouttage des eaux de pluie et des eaux usées (hors collecteurs régionaux et stations d'épuration);
- quelque **1,5 million de consommateurs** (habitants, navetteurs et entreprises) desservis quotidiennement par le biais de plus de **300.000 branchements**;
- **60 millions de m<sup>3</sup>** d'eau potable distribués en moyenne annuellement;
- des conduites de distribution totalisant **2.200 km de long**;
- un réseau d'égouttage parcourant plus de **1.800 km**; et
- un budget d'investissement annuel global de près de **100 millions €**.



## HYDROBRU, opérateur central du cycle de l'eau

VIVAQUA > HYDROBRU > HYDROBRU > SBGE



Captage  
et production  
d'eau potable



Distribution de l'eau  
aux consommateurs  
bruxellois



Égouttage  
des eaux usées



Épuration  
des eaux usées



### La distribution d'eau potable

L'eau distribuée fait l'objet d'une surveillance continue afin de garantir une eau de qualité irréprochable aux consommateurs. Les réseaux de canalisations, raccords et compteurs sont entretenus, rénovés, voire étendus, dans le cadre des budgets annuels du programme des travaux en distribution.

### La collecte des eaux usées

La collecte des eaux usées par réseau public consiste à évacuer les eaux usées ainsi que les eaux pluviales. Afin de garantir une collecte optimale des eaux usées, les raccords, les réseaux d'égouts et les ouvrages hydrauliques (tels que les bassins d'orage) sont entretenus, redimensionnés, rénovés, voire étendus dans le cadre des budgets annuels du programme des travaux en assainissement. Les eaux usées ainsi collectées sont envoyées aux stations d'épuration de la SBGE.

## Boucler le cycle de l'eau dans le respect de l'environnement

**Les communes**, actionnaires de contrôle d'HYDROBRU, ont délégué à HYDROBRU la responsabilité de la gestion de leurs infrastructures de distribution et d'égouttage ainsi que la mission de rénover et d'étendre les réseaux de la Région de Bruxelles-Capitale. L'eau étant, d'un point de vue institutionnel, une matière régionale, les autorités régionales bruxelloises sont compétentes pour la définition du cadre de la politique générale et pour la supervision des actions menées par les opérateurs concernés. Les matières liées à la politique de l'eau sont du ressort du ministre régional en charge de l'environnement.

**HYDROBRU** : l'acquittement d'un abonnement à la distribution d'eau potable garantit aux abonnés et usagers l'accès à l'eau potable ainsi que l'évacuation et le traitement des eaux usées rejetées.

**IBGE** : l'administration régionale responsable de l'environnement, dont les masses d'eau naturelles (rivières et étangs constituant le « maillage bleu »), elle est par ailleurs chargée de la supervision opérationnelle du Plan de gestion de l'eau.

**SBGE** : la société régionale responsable des installations d'épuration des eaux usées ainsi que des ouvrages d'importance régionale de la lutte contre les inondations.

En Région de Bruxelles-Capitale **VIVAQUA** assure au nom et pour compte d'HYDROBRU, la gestion opérationnelle intégrée des infrastructures de distribution et d'assainissement communales. VIVAQUA est par ailleurs le fournisseur exclusif d'eau potable pour l'ensemble de la Région.



HYDROBRU participe activement au Plan de Gestion de l'Eau. Elle est impliquée dans 20 actions prioritaires couvrant tant les domaines technique qu'économique, social ou environnemental.



8

## HYDROBRU, acteur des politiques régionales

### Le Plan de Gestion de l'Eau

Le Plan de Gestion de l'Eau (PGE) a été adopté par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 12 juillet 2012 et est entré en vigueur le 15 septembre 2012.

**Le PGE se veut une réponse intégrée et globale à l'ensemble des défis liés à la gestion de l'eau à l'échelle régionale. Il fait également partie intégrante de la planification transnationale à mettre en œuvre à l'échelle du district hydrographique de l'Escaut auquel est rattachée la Région.**

Le PGE s'accompagne d'un Programme de Mesures (« PrM ») composé de 8 axes, identifiant 16 objectifs stratégiques et 34 objectifs opérationnels déclinés en 66 actions prioritaires. Les quelque 180 instruments identifiés pour réaliser les objectifs et actions définis dans le PrM sont le fruit d'un processus de concertation des différents acteurs régionaux du secteur de l'eau et d'une enquête publique de 6 mois. L'Intercommunale est impliquée dans 20 actions prioritaires couvrant tant les domaines technique qu'économique, social ou environnemental.

De plus amples informations sur le PGE de la Région de Bruxelles-Capitale peuvent être obtenues sur le site <http://www.ibgebim.be>.

## L'Alliance Emploi-Environnement

L'Alliance Emploi-Environnement (AEE) est l'un des cinq domaines prioritaires identifiés dans le Pacte de Croissance Urbaine Durable.

Le concept de l'Alliance est une initiative lancée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale partant du constat que les enjeux environnementaux représentent un gisement essentiel d'emploi et de développement économique pour les entreprises qui sauront s'adapter le plus rapidement.

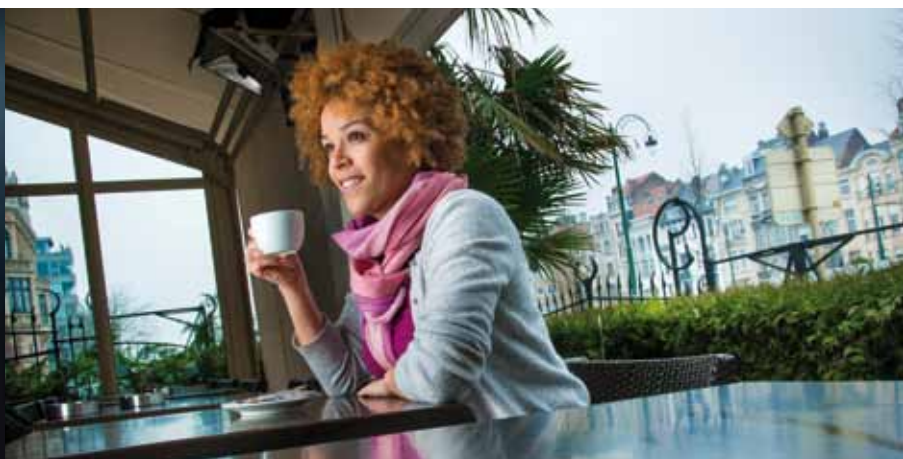
Le secteur de l'eau est un secteur important pour l'économie de la Région, non seulement en termes d'emploi, de chiffre d'affaires, d'investissement, mais également en termes de défis techniques et environnementaux à relever. Après le secteur de la construction durable, le secteur de l'eau a été proposé comme deuxième axe de travail puisqu'il existe une opportunité économique et d'emploi à accompagner le secteur de l'eau vers une offre de qualité qui touche différentes sous-filières.

L'AEE propose une nouvelle dynamique de gouvernance visant à mobiliser et à coordonner les acteurs publics, privés et associatifs autour d'actions concertées. Plus qu'une consultation, il s'agit d'associer les parties prenantes pour aboutir à un véritable engagement collectif et individuel à travailler ensemble en vue de la réalisation d'objectifs partagés, à savoir le développement de filières économiques liées à l'environnement et la création d'emplois de qualité.

Vu son rôle majeur au sein du secteur bruxellois de l'eau, en tant que maître d'ouvrage d'un programme d'investissement annuel de près de 100 millions €, HYDROBRU est activement impliquée dans différents groupes de travail constitués sur la dynamique de l'AEE.

De plus amples informations sur l'AEE peuvent être obtenues sur le site <http://www.aee-rbc.be>.

Le secteur de l'eau est un secteur important pour l'économie de la Région, non seulement en termes d'emploi, de chiffre d'affaires, d'investissement, mais également en termes de défis techniques et environnementaux à relever.



« Qu'il s'agisse de gestion environnementale ou de développement économique, les initiatives transversales qui encouragent une participation active de tous les acteurs concernés sont un gage de réussite pour les politiques engagées. »

*Yves Bourdeau, Directeur général d'HYDROBRU*

# Le consommateur au centre de toutes les attentions

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, être **abonné** ou **usager** renvoie à des réalités différentes.

1. Lorsqu'un bien immobilier dispose d'un compteur d'eau à usage individuel desservant un logement unique :

- l'**abonné** est le propriétaire du bien raccordé au réseau public de distribution d'eau, même s'il n'occupe pas le bien,
- l'**usager** est la personne qui jouit de la distribution d'eau; il peut être propriétaire ou locataire,

HYDROBRU traite en première ligne avec l'usager.

2. Lorsqu'un bien immobilier dispose d'un compteur d'eau à usage collectif :

- l'**abonné** est soit le propriétaire unique des différents biens raccordés au réseau public de distribution d'eau par le biais du compteur unique, soit le syndic de l'immeuble agissant pour compte des propriétaires de l'ensemble des logements concernés,
- les **usagers** (locataires ou propriétaires-occupants) ne sont pas connus individuellement d'HYDROBRU, HYDROBRU ne traite qu'avec l'abonné. À charge pour ce dernier de ventiler la facture d'eau entre les différents usagers, sur base – le cas échéant – de relevés de compteurs de passage dont la responsabilité lui incombe.

## Un service pour les abonnés et usagers

Le site internet d'HYDROBRU fait partie intégrante de la gestion de la relation avec les quelque 300.000 abonnés et les usagers.

Les 10 thèmes les plus consultés mensuellement en 2012\*

Nom	Visites
Actualités	29.065
Modalités pour contacter HYDROBRU	4.501
Communiquer son index	3.974
Informations pratiques	3.462
Tarifs et prestations	3.182
Modalités pour les déménagements et emménagements	1.595
Qui est HYDROBRU	1.462
Liens utiles	988
Dates des relevés de compteurs	895
Qualité de l'eau	698

\* Hormis la page d'accueil



## Qui sont nos « clients » ?

La croissance démographique – et donc urbanistique – en Région de Bruxelles-Capitale se traduit, pour HYDROBRU, par une croissance du nombre de compteurs en service et du nombre de logements desservis.

Actuellement, quelque 200.000 logements ou unités d'occupation professionnelles bénéficient d'un compteur individuel. Les deux tiers restants du parc immobilier bruxellois sont alimentés au moyen de compteurs collectifs.

Nombre de compteurs	Nombre de logements ou unités d'occupation	Population
322.151	611.911	1.138.854

Bien que les volumes d'eau facturés restent globalement stables depuis 2006, le nombre d'habitants bruxellois est en constante augmentation, démontrant ainsi une réduction de la consommation domestique par personne.

Il y a lieu de souligner que, contrairement à la consommation électrique, la consommation moyenne d'eau des ménages tend à décroître, et ce principalement grâce aux appareils électroménagers plus économes en eau ainsi qu'en raison d'une plus grande conscientisation des consommateurs face à leur utilisation de l'eau. La consommation moyenne domestique bruxelloise s'élève sur l'ensemble de l'année 2012 à environ 40 m<sup>3</sup> par personne.

L'évolution et la structure des consommations domestiques et non domestiques depuis 2006

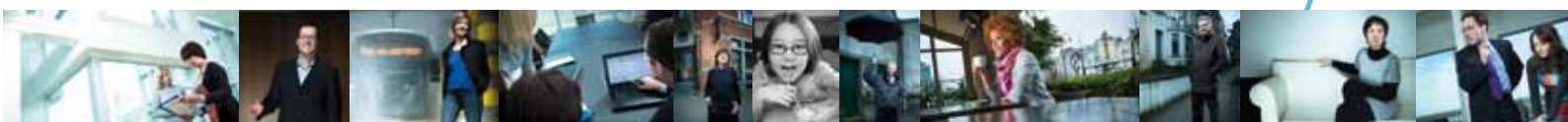
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Consommation domestique (m <sup>3</sup> )*	39.814.561	39.547.971	39.262.624	39.568.754	39.926.354	40.227.986	39.957.382
Consommation non domestique (m <sup>3</sup> )*	20.436.943	19.620.957	19.238.726	19.354.200	19.205.588	19.276.452	19.037.781
<b>TOTAL</b>	<b>60.251.504</b>	<b>59.168.928</b>	<b>58.501.350</b>	<b>58.922.954</b>	<b>59.131.942</b>	<b>59.504.438</b>	<b>58.995.163</b>
Nombre habitants**	1.018.804	1.034.475	1.048.491	1.104.346	1.089.538	1.119.088	1.138.854
Nombre abonnés domestiques***	259.137	263.045	266.865	270.416	275.026	280.084	285.794
Nombre abonnés non domestiques***	26.150	27.146	28.227	28.792	29.419	30.043	30.460
<b>TOTAL</b>	<b>285.287</b>	<b>290.191</b>	<b>295.092</b>	<b>299.208</b>	<b>304.445</b>	<b>310.127</b>	<b>316.254</b>

\* Volumes de consommation annuelle obtenus sur base de consommations journalières moyennes. Ces volumes peuvent dès lors diverger des volumes effectivement facturés qui sont, quant à eux, établis entre deux dates de relevés et ne couvrent dès lors pas nécessairement 365 jours exactement.

\*\* Le nombre d'habitants provient des données délivrées par le Registre National au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. La tarification solidaire de l'Intercommunale se base sur ces données.

\*\*\* Les chiffres relatifs au nombre d'abonnés domestiques et non domestiques ne reprennent pas les codes NACE non valides, qui doivent faire l'objet de modifications manuelles.

Bien que le nombre d'habitants bruxellois soit en augmentation, la consommation globale reste stable ; ce qui démontre une baisse de la consommation individuelle moyenne.



## La facture d'eau

### Les composantes de la facture

#### La facturation de l'eau s'effectue sur base de 3 éléments :

- la fourniture d'eau potable (composante distribution) et l'acquiescement d'une redevance forfaitaire d'abonnement annuelle par logement ou par unité d'occupation professionnelle (bureau, commerce, atelier) ;
- la collecte et l'évacuation des eaux usées (composante d'assainissement communal ou égouttage) ; et
- l'épuration des eaux usées (composante d'assainissement régional ou épuration).

Hormis la redevance d'abonnement, les 3 composantes susmentionnées du prix de l'eau sont facturées aux ménages bruxellois selon un tarif progressif par mètre cube comportant 4 paliers de prix et prenant en compte le nombre de personnes constituant le ménage. Les consommations dans le cadre d'activités professionnelles sont facturées selon un tarif linéaire. La redevance annuelle d'abonnement par logement (ou unité d'occupation) varie en fonction de la commune de 11,90 € à 23,80 € HTVA.

#### Grille des tarifs par m<sup>3</sup> et par composante (prix hors TVA de 6 %) en 2012

Consommations domestiques :	Par habitant*	Distribution		Assainissement communal	Assainissement régional (SBGE)	Prix moyen de l'eau en 2012
		1/01 au 14/05	15/05 au 31/12			
Tranche 1 – Vitale	De 0 à 15 m <sup>3</sup>	1,04 €/m <sup>3</sup>	1,08 €/m <sup>3</sup>	0,55 €/m <sup>3</sup>	0,27 €/m <sup>3</sup>	1,89 €/m <sup>3</sup>
Tranche 2 – Sociale	De 15 à 30 m <sup>3</sup>	1,91 €/m <sup>3</sup>	1,97 €/m <sup>3</sup>	0,95 €/m <sup>3</sup>	0,47 €/m <sup>3</sup>	3,38 €/m <sup>3</sup>
Tranche 3 – Normale	De 30 à 60 m <sup>3</sup>	2,82 €/m <sup>3</sup>	2,92 €/m <sup>3</sup>	1,40 €/m <sup>3</sup>	0,69 €/m <sup>3</sup>	4,99 €/m <sup>3</sup>
Tranche 4 – Confort	Plus de 60 m <sup>3</sup>	4,19 €/m <sup>3</sup>	4,33 €/m <sup>3</sup>	2,00 €/m <sup>3</sup>	0,99 €/m <sup>3</sup>	7,29 €/m <sup>3</sup>
Tarif moyen pour une consommation annuelle de 40 m <sup>3</sup> par personne		1,81 €/m <sup>3</sup>	1,87 €/m <sup>3</sup>	0,91 €/m <sup>3</sup>	0,45 €/m <sup>3</sup>	3,22 €/m <sup>3</sup>

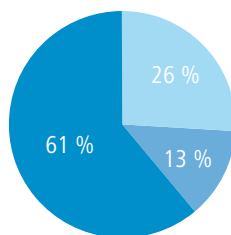
Consommations non domestiques :		Distribution		Assainissement communal	Assainissement régional (SBGE)	Prix moyen de l'eau en 2012
		1/01 au 14/05	15/05 au 31/12			
Tarif linéaire		2,09 €/m <sup>3</sup>	2,16 €/m <sup>3</sup>	0,98 €/m <sup>3</sup>	0,49 €/m <sup>3</sup>	3,62 €/m <sup>3</sup>
Tarif industriel	De 0 à 5.000 m <sup>3</sup>	2,09 €/m <sup>3</sup>	2,16 €/m <sup>3</sup>	0,98 €/m <sup>3</sup>	0,49 €/m <sup>3</sup>	3,62 €/m <sup>3</sup>
	> 5.000 m <sup>3</sup>	1,57 €/m <sup>3</sup>	1,62 €/m <sup>3</sup>	0,98 €/m <sup>3</sup>	0,49 €/m <sup>3</sup>	3,08 €/m <sup>3</sup>

\* sur base annuelle

12

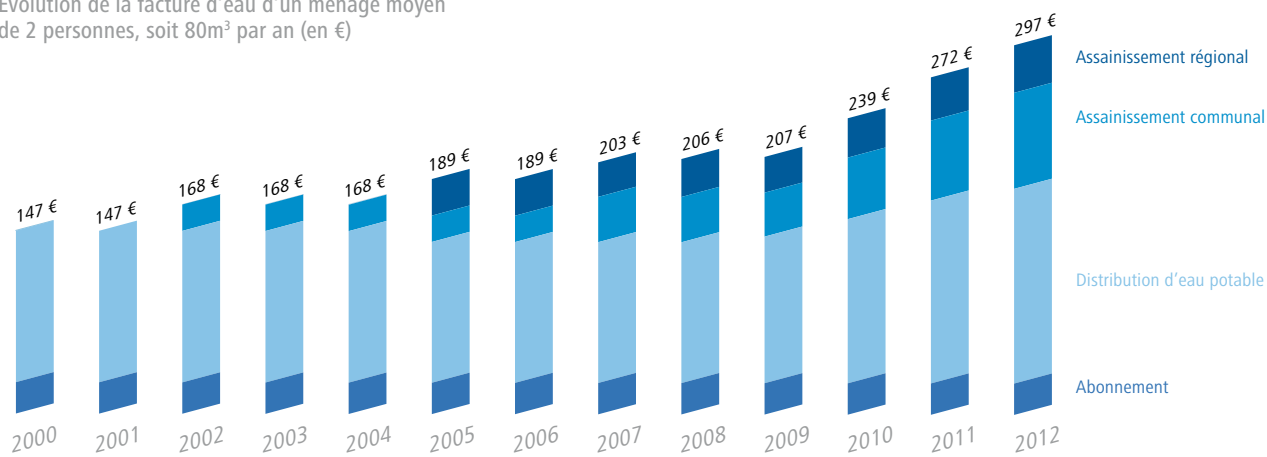
Sur l'ensemble de l'année 2012, la facture d'eau totale d'un ménage moyen (soit 40 m<sup>3</sup>/personne) se décompose comme suit :

- Distribution d'eau potable (dont la redevance d'abonnement) : 61 %
- Assainissement communal (égouttage et bassins d'orage communaux) : 26 %
- Assainissement régional (stations d'épuration et bassins d'orage régionaux) : 13 %



# Plus que jamais, une responsabilisation de la consommation d'eau s'avère financièrement intéressante.

Évolution de la facture d'eau d'un ménage moyen  
de 2 personnes, soit 80m<sup>3</sup> par an (en €)



## Le coût de la gestion de l'eau et la facturation

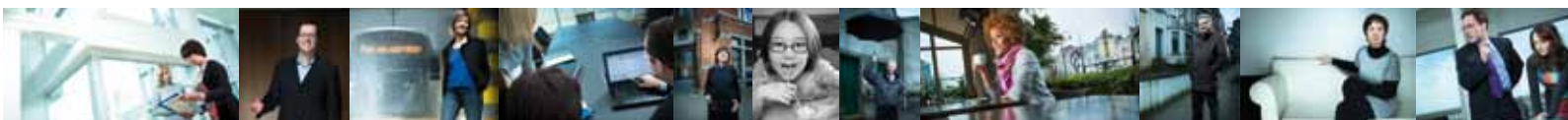
De 2000 à fin 2012, les tarifs de distribution d'eau potable d'HYDROBRU ont augmenté à un rythme sensiblement inférieur à l'inflation : ils n'ont progressé en moyenne que de 1,8 % par an alors que l'indice des prix à la consommation progressait annuellement de 2,3 %. L'instauration du tarif solidaire en 2005 s'est d'ailleurs traduite par une baisse du coût de la composante distribution pour plus de 70 % des ménages bruxellois, confirmant que, plus que jamais, une responsabilisation de la consommation d'eau s'avère financièrement intéressante.

La raison de l'augmentation de la facture d'eau ces dernières années réside principalement dans la progression des coûts relatifs à l'égouttage communal ainsi qu'au traitement des eaux avant rejet dans le milieu naturel, activités autrefois gérées et financées en direct respectivement par les communes et la Région de Bruxelles-Capitale. La profonde rénovation du réseau d'égouttage, la réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations et l'obligation européenne d'améliorer la qualité des eaux

rejetées mobilisent des moyens financiers conséquents dont le coût se répercute sur le consommateur, principalement au travers de sa facture d'eau. À titre d'information, le coût de la construction d'un bassin d'orage d'une capacité de 5.000 m<sup>3</sup> oscille aux alentours de 5 millions € (soit une moyenne de 1.000 € par mètre cube de stockage) et la rénovation d'un égout, y compris les branchements en partie publique en zone densément urbanisées, revient à environ 3.000 € par mètre courant.

HYDROBRU doit aussi faire face à des facteurs exogènes tels que la taxe sur les captages d'eau potable qui relève du Gouvernement wallon. L'eau consommée en Région de Bruxelles-Capitale provenant quasi exclusivement de Wallonie, HYDROBRU a été pleinement affectée par une nouvelle augmentation de cette taxe entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2012.

**La facture d'eau couvre des charges liées à l'ensemble du cycle de l'eau.**



## L'eau, un bien qui doit rester accessible

Afin d'éviter que les ménages ne soient confrontés au paiement de sommes trop importantes en une fois, HYDROBRU met à leur disposition différentes facilités de paiement.

### Les factures d'acomptes

HYDROBRU a adopté en 2006 le principe de factures d'acomptes intermédiaires dont la fréquence dépend, pour chaque ménage, du volume d'eau qu'il consomme annuellement. Les factures d'acomptes permettent aux ménages de régler leurs factures en plusieurs fois :

- lorsque la consommation annuelle est inférieure à 90 m<sup>3</sup>, aucune facture d'acompte n'est émise ;
- lorsque la consommation annuelle est comprise entre 90 et 180 m<sup>3</sup>, 1 facture d'acompte est émise ;
- lorsque la consommation annuelle est comprise entre 180 et 730 m<sup>3</sup>, 3 factures d'acomptes sont émises ;
- lorsque la consommation annuelle est comprise entre 730 et 7.300 m<sup>3</sup>, 5 factures d'acomptes sont émises ;
- lorsque la consommation est supérieure à 20 m<sup>3</sup> par jour, 1 facture d'acompte est émise mensuellement.

HYDROBRU  
met à disposition  
différentes facilités  
de paiement.

### Facturation

Nombre d'abonnés	Nombre de factures	Montant en milliers € (hors TVA 6 %)
316.254	578.196	209.331 (*)

(\*) Pro forma, hors impact de la modification des règles d'évaluation.

14

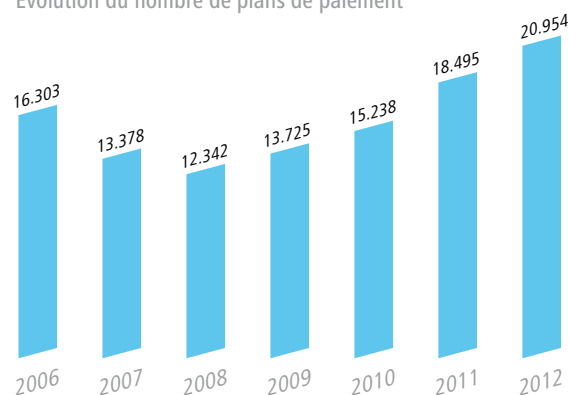
### Les plans de paiement

Consciente de sa mission de service public, HYDROBRU entend pouvoir tenir compte de la situation financière délicate dans laquelle peuvent se retrouver certains foyers. Cette prévoyance s'avère d'autant plus nécessaire en période de grande instabilité économique, comme celle que nous traversons actuellement.

Ainsi, en 2012, 20.954 plans de paiement ont été accordés aux usagers, soit 2.459 plans de paiement supplémentaires par rapport à l'année 2011.

Les perspectives économiques peu encourageantes nous incitent à anticiper un nombre croissant de demandes de plans de paiement au cours des prochains mois.

Évolution du nombre de plans de paiement





En 2012, la facture annuelle d'un ménage moyen de 2 personnes s'élève à moins de 300 €, toutes taxes comprises, soit moins de 25 € par mois.





« Grâce à une coopération renforcée entre la Conférence des 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale et HYDROBRU, la politique sociale de l'Intercommunale a pu être amplifiée et adaptée aux réalités sociales auxquelles nos services font face quotidiennement. Cette collaboration nous permet de veiller à ce que l'eau potable distribuée reste un bien accessible à l'ensemble des habitants de la Région. »

Carine Elst,  
Membre de la Task force énergie de la Conférence des 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

2 millions € alloués  
au Fonds social.

## Le Fonds Social

HYDROBRU travaille également en étroite collaboration avec les 19 CPAS de la Région afin de garantir aux personnes en difficultés des solutions techniques et/ou financières adéquates.

Une dotation de presque 2 millions € a été allouée en 2012 au Fonds Social répartie entre les 19 CPAS de la Région. Le Conseil d'Administration a pu constater que pour l'exercice écoulé, 92 % du montant alloué au Fonds Social a été effectivement utilisé par les CPAS des 19 communes de la Région, soit un montant global de 1,8 million €.

Les montants alloués ont été largement employés en 2012, ce qui confirme que la baisse du taux d'utilisation du Fonds Social enregistrée en 2011 (86 %) résulte d'une augmentation du Fonds Social de 0,6 à 1,7 million € intervenue en cours d'année. Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale avait entériné le passage de 0,01 € à 0,03 € par mètre cube d'eau consommé l'alimentation du Fonds Social, avec un plein effet dès 2011.

Les sommes non engagées en 2012, soit 160.381 €, viendront s'ajouter à la dotation globale du Fonds Social de 2013, comme le prévoit le texte de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 14 juillet 2011.

Communes	Montant de droit	Montant utilisé	% utilisé
Anderlecht	234.898 €	179.537 €	76 %
Auderghem	27.389 €	18.511 €	68 %
Berchem-Sainte-Agathe	19.417 €	19.417 €	100 %
Bruxelles	341.039 €	341.039 €	100 %
Etterbeek	84.338 €	84.338 €	100 %
Evere	60.257 €	53.463 €	89 %
Forest	74.250 €	74.250 €	100 %
Ganshoren	12.908 €	11.969 €	93 %
Ixelles	121.707 €	71.858 €	59 %
Jette	65.680 €	61.894 €	94 %
Koekelberg	29.505 €	28.106 €	95 %
Molenbeek-Saint-Jean	273.026 €	273.024 €	100 %
Saint-Gilles	119.863 €	119.863 €	100 %
Saint-Josse-Ten-Noode	107.985 €	87.050 €	81 %
Schaerbeek	292.335 €	292.335 €	100 %
Uccle	49.518 €	49.518 €	100 %
Watermael-Boitsfort	17.681 €	17.681 €	100 %
Woluwe-Saint-Lambert	43.172 €	32.459 €	75 %
Woluwe-Saint-Pierre	13.993 €	12.267 €	88 %
<b>TOTAL</b>	<b>1.988.959 €</b>	<b>1.828.577 €</b>	<b>92 %</b>

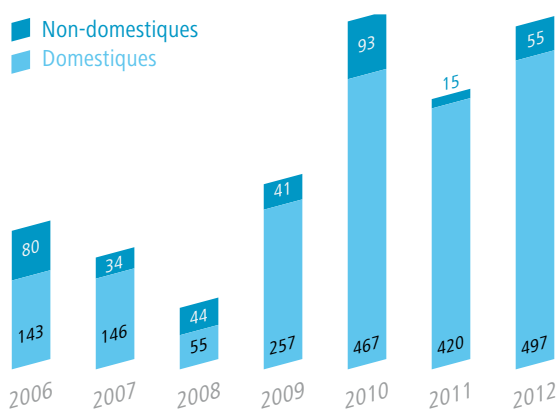
## La gestion des impayés

### Le recouvrement de créances

En application de l'Ordonnance du 8 septembre 1994 réglementant la fourniture publique d'eau potable, HYDROBRU s'est vue contrainte de communiquer pour avis 2.588 demandes d'interruption de fourniture aux Bourgmestres et Présidents de CPAS des communes où résident les usagers n'ayant pas donné suite aux rappels et mises en demeure qui leur ont été adressés.

Suite à ces demandes d'avis, et sur base d'une autorisation du juge de paix ou du tribunal de première instance, HYDROBRU a fait procéder à 552 interruptions effectives de fourniture d'eau, dont 497 domestiques.

Nombre d'interruptions effectives de fourniture d'eau



0,12%, c'est le pourcentage des créances irrécouvrables par rapport à la facturation totale annuelle d'HYDROBRU.

### Les créances irrécouvrables

La prise en compte des créances irrécouvrables dans le résultat d'HYDROBRU sont suivies de près par le Bureau du Conseil d'Administration.

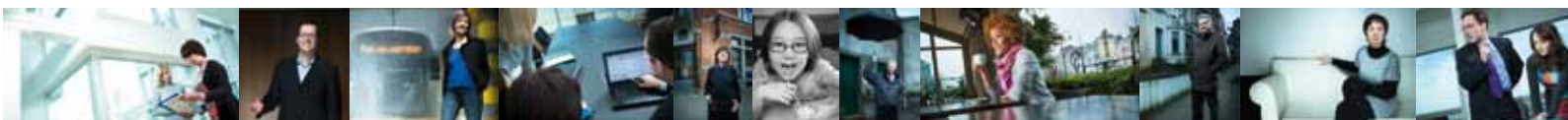
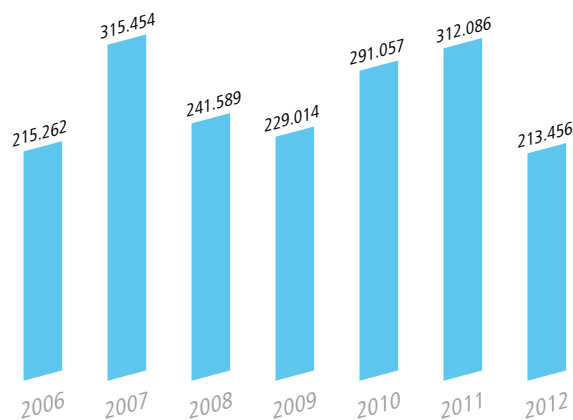
Au terme d'une procédure de recouvrement de créance, dans le respect de conditions strictes, la Direction Générale peut proposer au Bureau du Conseil d'Administration d'abandonner certaines créances et de les comptabiliser en tant que créances irrécouvrables.

En 2012, le nombre de dossiers de créances irrécouvrables s'est élevé à 716 cas pour un montant de 213.456 €, ce qui représente 0,12 % de la facturation annuelle totale.

Le montant moyen par créance irrécouvrable est de 273 €. Néanmoins un quart des dossiers concerne des créances de moins de 25 €, soit moins de 1 % du montant global irrécouvrable. À l'autre extrémité, seul 1 dossier a conduit à un abandon de créance de plus de 10.000 €.

Le montant des factures irrécouvrables reste relativement stable. En 2012, il représentait moins de 0,15 % du chiffre d'affaires :

Montant des factures actées comme créances irrécouvrables (en €)





# Un patrimoine à entretenir et à développer

## Maintenir un haut degré de performance du réseau de distribution

Afin de maintenir un niveau de qualité du service de distribution d'eau potable aux consommateurs, HYDROBRU mène depuis sa création en 1989 une politique volontariste de rénovation, de remplacement et d'extension du réseau de distribution.

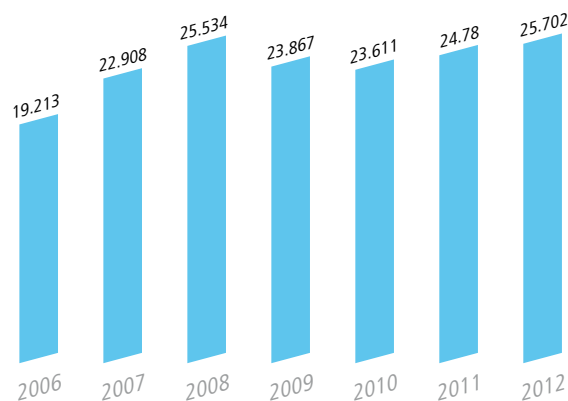
### Davantage d'investissements sur le réseau

HYDROBRU oriente ses priorités sur les installations les plus anciennes, si possible en synergie avec les autres impétrants ou les services communaux en charge des travaux. Pour l'année 2012, des travaux d'investissement ont été réalisés pour 25,7 millions € sur le réseau de distribution dont 2,2 millions € financés par des tiers et 23,5 millions € à charge d'HYDROBRU.

Ces travaux d'investissement ont notamment permis de remplacer plus de 38,8 km d'anciennes conduites — le cas échéant, en les dédoublant — soit un taux de remplacement annuel d'environ 1,71 %. Pour des infrastructures ayant généralement une longévité de plus de 75 ans, cette politique de travaux témoigne de l'ambition d'HYDROBRU de consolider la fiabilité du réseau sur le long terme.

HYDROBRU récolte aujourd'hui les fruits de cette gestion menée avec pertinence depuis plus de 20 ans : la rigueur des conditions hivernales observées ces dernières années a permis de constater le bon état du réseau pour le plus grand confort des Bruxellois, aucun quartier n'ayant subi d'interruption de fourniture en raison de rupture de canalisation lors du dégel.

Une politique d'investissement soutenue sur le réseau de distribution (en 000 €)



« Remplacer les sections les plus fragiles du réseau pour éviter des incidents et réduire les charges d'exploitation qu'elles génèrent. »

Manu Cluten,  
Contrôleur financier d'HYDROBRU

## Les rénovations, modifications et extensions du réseau en chiffres

La politique d'investissement sur le réseau de distribution a permis, en 2012, la modification et l'extension de 2,3 % du réseau en plaçant principalement des conduites en fonte nodulaire et en PVC. L'extension du réseau de distribution reste marginale du fait de l'urbanisation déjà importante de la Région de Bruxelles-Capitale.

Composition des conduites mères (en mètres)

Année	Réseau	Acier	Fonte grise	Fonte nodulaire	Asbeste-ciment	PVC/PEE
2012	2.283.614	927.532	495.278	733.304	327	127.173

Modification sur les conduites mères (m) et extension du réseau (m)

Année	Renouvellement			Extension		Total
	Suite travaux Région/État	Suite travaux communes	Renouvellement HYDROBRU	Abonnés isolés	Lotissements privés	
2006	2.027	11.623	16.579	130	2.868	33.227
2007	1.793	18.467	18.378	100	1.735	40.473
2008	3.106	21.538	24.273	171	1.996	51.084
2009	2.264	16.953	26.105	0	1.790	47.112
2010	3.726	0	48.118	0	1.197	53.041
2011	1.705	0	42.619	0	4.564	48.888
2012	965	0	52.621	0	246	53.832

Les objectifs fixés par l'Union européenne ont été atteints.



## L'éradication des branchements en plomb

Depuis 2003, HYDROBRU a déployé une campagne de remplacement des raccordements en plomb afin de préserver les consommateurs de tout risque sanitaire. Cette année, quelque 1.147 raccordements en plomb ont été éradiqués, ce qui porte à 42.437 le nombre de raccordements en plomb remplacés depuis le début du programme. Ce nombre est en net repli par rapport au nombre de remplacements enregistrés lors de la campagne d'éradication systématique d'environ 6.000 raccordements par an.

Exceptés des cas résiduels qui n'auraient pas été traités, notamment par manque d'accès aux bâtiments lors du passage des techniciens, les objectifs fixés par l'Union européenne ont été atteints.

### Éradication des raccordements en plomb depuis 2003 par commune

Communes	Nombre de raccordements éradiqués depuis 2003
Anderlecht	4.255
Auderghem	2.063
Berchem-Sainte-Agathe	982
Bruxelles	4.287
Etterbeek	1.953
Evere	747
Forest	1.566
Ganshoren	654
Ixelles	4.954
Jette	1.298
Koekelberg	402
Molenbeek-Saint-Jean	1.952
Saint-Gilles	3.883
Saint-Josse-Ten-Noode	1.439
Schaerbeek	473
Uccle	4.213
Watermael-Boitsfort	2.250
Woluwe-Saint-Lambert	2.596
Woluwe-Saint-Pierre	2.470
<b>Total</b>	<b>42.437</b>

## La politique en matière de placement de compteurs

La facturation de la consommation d'eau étant liée au nombre de personnes composant le ménage, **HYDROBRU encourage depuis 2002 le placement de compteurs individuels au sein d'immeubles à logements multiples.** Cela doit permettre à chaque ménage de suivre au mieux sa consommation.

Cette politique est consacrée dans les dispositions des conditions générales qui imposent, depuis décembre 2003, le placement d'un compteur par logement dans les nouvelles constructions.

Par ailleurs, afin de garantir le bon fonctionnement des compteurs, ceux-ci sont remplacés tous les 8 à 16 ans, en fonction de leurs caractéristiques techniques.

### Données 2012 relatives aux compteurs

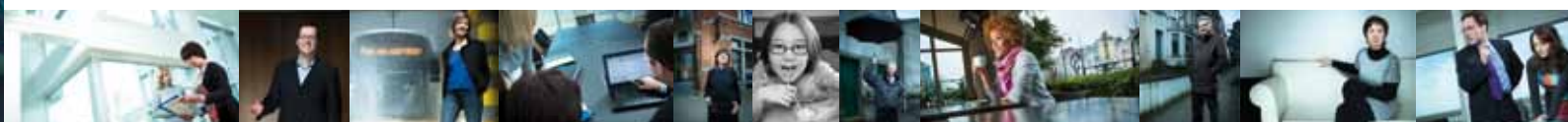
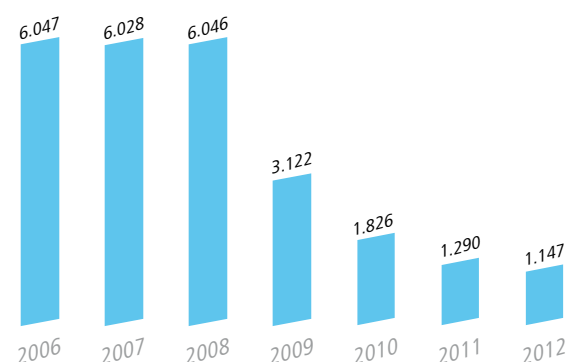
Compteurs nouvellement placés	Compteurs remplacés	Compteurs supprimés	Nombre total de compteurs
7.008	22.438	1.189	322.151


## Origine du plomb dans l'eau

La teneur en plomb dans l'eau est directement influencée par le contact avec les canalisations en plomb présentes dans les installations privées et les raccordements. HYDROBRU estime avoir atteint les objectifs imposés par l'Union européenne en matière d'éradication du plomb dans les canalisations publiques, c'est-à-dire de la rue au compteur.

HYDROBRU n'étant pas responsable de la tuyauterie allant du compteur au robinet, l'Intercommunale conseille vivement aux propriétaires disposant d'une tuyauterie privée en plomb de la remplacer.

### Nombre de raccordements en plomb éradiqués depuis 2006





« Notre commune et HYDROBRU travaillent en étroite collaboration afin d'étudier et de définir au mieux les projets de travaux visant à réduire sensiblement les risques d'inondations chroniques auxquels certains quartiers de Forest doivent faire face. »

Eric Mannes,  
*Chef du Service des Travaux de Forest*



## Remettre à niveau le réseau d'assainissement et lutter contre les inondations

Depuis 2006, HYDROBRU assure la rénovation, l'entretien et le développement des infrastructures communales de collecte des eaux usées.

En 2011, le processus de transfert des compétences a été finalisé permettant aux 19 communes de bénéficier des cinq services d'assainissement proposés par HYDROBRU. La finalisation du processus fait d'HYDROBRU l'acteur de référence pour doter la capitale de l'Europe d'un réseau d'assainissement digne de son statut.

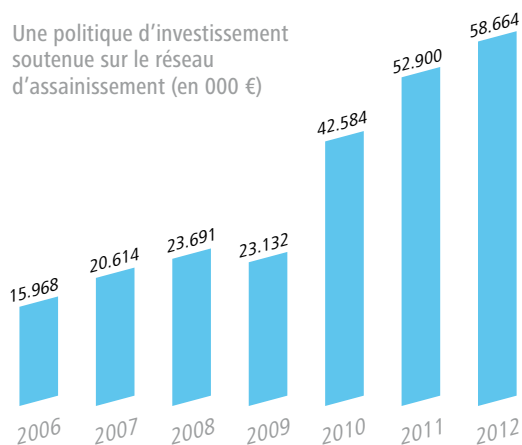
### Les investissements sur le réseau

La politique d'investissement sur le réseau d'égouttage menée par HYDROBRU se base sur des critères de priorité stricts, si possible en synergie avec les autres impétrants ou les services communaux en charge des travaux. HYDROBRU sélectionne les chantiers en terme de risques d'effondrement, de lutte contre les inondations récurrentes ou en vue de respecter les normes environnementales en matière de collecte des eaux usées.

Pour répondre à l'ambition de cette politique, l'ensemble des travaux d'investissement sur le réseau d'assainissement s'est élevé en 2012 à 68 millions € dont 65,4 millions € à charge d'HYDROBRU et 2,6 millions € financés par des tiers.

Sur l'exercice écoulé, ce ne sont pas moins de 9,3 millions € qui ont été alloués à des situations imprévues telles que des effondrements de voirie ou des affaissements de terrain causés par des problèmes d'étanchéité de l'égout. Le fait de disposer de provisions budgétaires dédiées aux chantiers imprévus permet de minimiser les perturbations sur des projets planifiés, que ce soit en rénovation d'ouvrages, en pose de nouvelles conduites ou en réalisation de bassins d'orage. Le service aux citoyens s'en voit ainsi grandement amélioré par une réduction des durées d'intervention, minimisant d'autant les nuisances de voisinage causées par de tels travaux et les problèmes de mobilité y étant relatifs.

Une politique d'investissement soutenue sur le réseau d'assainissement (en 000 €)




Au cours de l'année 2012, les 5 principaux chantiers menés par HYDROBRU sont les suivants :

- **Molenbeek-Saint-Jean** : réhabilitation d'un peu moins de 1,4 kilomètre d'égout et remplacement de branchements dans le quartier Ateliers-Mommaerts. Ce chantier s'inscrit dans le cadre d'une réhabilitation complète de certaines voiries du contrat de quartier piloté par Beliris. Le projet a pour objectif de stimuler le développement socio-économique du quartier. 280 jours ouvrables de chantier ont été nécessaires pour mener à bien les travaux débutés en 2010 et terminés en 2012.
- **Saint-Gilles** : réhabilitation de 942 mètres d'égout et remplacement de branchements rue Théodore Verhaegen. Ce chantier a été mené conjointement aux travaux de pose de nouvelles voies par la STIB et la Région. Les travaux s'inscrivent dans le cadre d'une réhabilitation complète de l'axe de la voirie régionale, pilotée par Beliris, afin de répondre notamment aux enjeux de la mobilité dans le quartier. Les travaux menés par HYDROBRU ont débuté en 2011 et devraient se conclure en 2013. Ils nécessitent 303 jours ouvrables de chantier.
- **Schaerbeek** : réhabilitation d'environ 2 kilomètres d'égout et remplacement de branchements dans le quartier Navez-Portaels. Ce chantier s'inscrit dans le cadre d'une réhabilitation complète de certaines voiries du contrat de quartier par le Service Public Fédéral Mobilité et Transports. Il nécessite 205 jours ouvrables de chantiers étalés sur 2012 et 2013.
- **Uccle** : nouvelle pose de réseaux d'assainissement dans le bassin versant du Verrewinkelbeek. Ce chantier a pour objectif de répondre aux impositions européennes relatives au traitement des eaux résiduaires urbaines. La construction de plus de 9 kilomètres d'égout est actuellement planifiée dans la vallée. Afin de mener à bien ce projet, celui-ci a été divisé en 2 phases. Les travaux réalisés dans le cadre de la première phase s'étalent sur 360 jours ouvrables de 2011 à 2013 permettant la construction de 4 kilomètres d'égouts. La seconde phase du projet devrait débuter en 2013.
- **Uccle** : construction d'un bassin d'orage Place Saint-Job de 4.000 m<sup>3</sup>. Ce chantier s'inscrit dans un programme d'investissement global ayant pour finalité la protection de la vallée dite du Geleytsbeek contre les inondations. Ce chantier nécessite 200 jours ouvrables de travaux étalés sur 2012 et 2013.

Ces 5 chantiers cumulent, à eux seuls, une valeur globale de réalisation de plus de 21,5 millions €.





« Notre commune étant confrontée à de sérieux problèmes d'inondations, notre association a souhaité participer aux réflexions d'HYDROBRU afin de trouver ensemble des solutions au bénéfice des habitants. Notre connaissance du terrain nous a permis de proposer des solutions compatibles avec les projets d'HYDROBRU pour Uccle. »

Marc De Brouwer,  
*Association de Comités de Quartier Ucclois*

## Le programme d'état des lieux des égouts

HYDROBRU a lancé en 2008 un important programme d'état des lieux des 1.800 km du réseau d'égouttage bruxellois dont elle assume la responsabilité. Ce réseau, développé à partir de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, s'est en effet fortement dégradé.

**Pour remédier à la vétusté des canalisations et à l'insuffisance de bassins de stockage et d'évacuation des eaux pluviales causant de fréquentes inondations, HYDROBRU a fait réaliser une cartographie complète du réseau et a entamé un état des lieux détaillé de ce dernier.**

Les données ainsi récoltées font l'objet d'une analyse minutieuse et sont intégrées dans le logiciel de gestion cartographique du réseau. Ces travaux résultent en une classification de chaque égout en fonction de son degré de détérioration et des risques d'effondrement qui y sont liés. L'échelle d'appréciation des interventions à envisager s'étend de 0 (très bon état, aucune intervention) à 5 (nécessite une profonde rénovation ou réhabilitation, priorité d'intervention).

Les statistiques issues des analyses menées jusqu'à présent concluent que 30 % des tronçons analysés se retrouvent en classe 4 ou 5, c'est-à-dire qu'ils nécessitent une intervention relativement importante au cours des prochaines années. Les moyens financiers dégagés par l'Intercommunale pour la réhabilitation des égouts se concentrent sur ces éléments du réseau.

À ce jour, quelque 565 km de conduites ont fait l'objet d'une inspection piétonne ou par caméra, soit 29 % du réseau.



Longueur du réseau inspecté et analysé par classe de gravité entre 2008 et 2012 (en m)

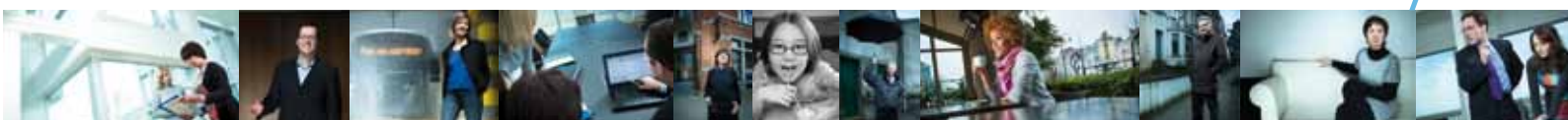
Le Conseil d'Administration d'HYDROBRU veille à ce que les investissements en assainissement garantissent une qualité égale de service entre les consommateurs bruxellois en terme d'évacuation des eaux usées, avec une attention toute particulière aux problèmes d'inondation rencontrés dans certaines zones sensibles de la Région.

## La maîtrise des eaux pluviales urbaines

Aujourd'hui, la gestion du cycle de l'eau, et en particulier la lutte contre les inondations, ne peut plus se concevoir en dehors d'une approche par bassin versant. La lutte contre les inondations fait dès lors partie intégrante de la politique globale d'HYDROBRU en matière de collecte des eaux usées.

La particularité de la Région de Bruxelles-Capitale est d'avoir canalisé et voûté la majorité des cours d'eau qui la parcourent. Les habitants ont ainsi progressivement perdu le sens des réalités hydrologiques bruxelloises. Or, cette connaissance et la maîtrise des interactions entre les différents éléments hydrologiques naturels et les réseaux d'égouttage posés au fil des décennies sont fondamentales dans la lutte contre les inondations, a fortiori lorsque le degré d'imperméabilisation des sols est aussi élevé.

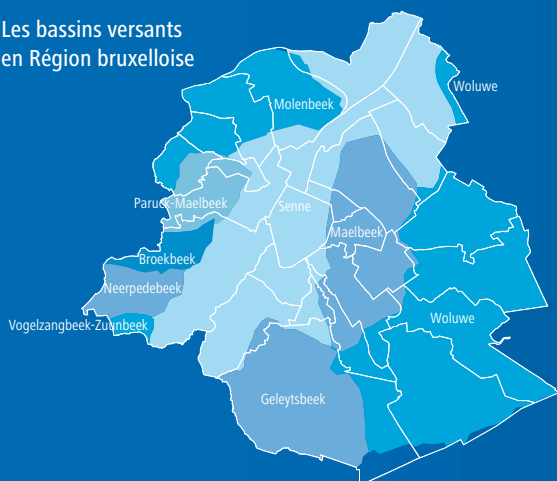
HYDROBRU coordonne ses actions avec différents acteurs publics du secteur de l'eau afin d'apporter une réponse intégrée et globale à l'ensemble des défis liés à la gestion de l'eau dans la Région de Bruxelles-Capitale.



## Concevoir la gestion du cycle de l'eau par bassin versant

Un bassin versant est une aire délimitée par des frontières naturelles, qui draine l'ensemble des eaux vers un exutoire commun tel que les cours d'eau. À l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale, on ne compte pas moins de 9 bassins versants, d'importance très variable et de types d'urbanisation très différents. Ces zones portent le nom de la rivière principale qui coule en fond de vallée. Concevoir la gestion du cycle de l'eau par bassin versant permet à HYDROBRU de collaborer avec l'ensemble des acteurs compétents intervenant sur le territoire du bassin concerné afin d'envisager des politiques d'investissement non exclusivement basées sur de nouveaux ouvrages de génie civil. HYDROBRU participe notamment à des groupes de travail réunissant les acteurs publics bruxellois concernés par le cycle de l'eau. L'Intercommunale accroît ses contacts et rencontres avec les comités de quartier et collectifs citoyens, souvent porteurs de regards pertinents aux problématiques d'inondation et apportant une connaissance très locale particulièrement riche en termes de solution.

### Les bassins versants en Région bruxelloise



26

## Service conseil inondation

HYDROBRU a, en étroite collaboration avec VIVAQUA, développé un projet de « service conseil inondation » permettant de délivrer des conseils aux Bruxellois fréquemment touchés par des inondations. Ce service a pour vocation de s'adresser aux habitants dont le système d'évacuation des eaux usées n'est pas étanche jusqu'au niveau de la voirie et dont l'immeuble ne se situe pas dans le périmètre de nouveaux ouvrages hydrauliques projetés ou de chantiers de réhabilitation sensés réduire le risque d'inondation. Le service conseil inondation cible plus particulièrement les zones renseignées comme ayant subi des inondations au cours de ces dernières années. Le projet a été approuvé par le Conseil d'Administration d'HYDROBRU en septembre 2012 et le service sera opérationnel à partir de mars 2013.

C'est en ce sens qu'à l'initiative de la Ministre régionale de l'Environnement un groupe de travail réunissant les experts des différents acteurs publics bruxellois du cycle de l'eau a vu le jour en 2011 pour se pencher sur la problématique de la vallée de la Woluwe.

Ce groupe de travail qui réunit la SBGE (réalisation des gros ouvrages régionaux de rétention d'eau), l'IBGE (gestion des rivières et plans d'eau naturels), HYDROBRU (responsable des réseaux d'égout et bassins d'orage de niveau communal) et VIVAQUA (gestionnaire opérationnel des ouvrages communaux et bureau d'étude pour le développement d'infrastructures de niveau communal) a dégagé et présenté un ensemble de solutions ayant pour objectif de remédier au déficit de capacité de rétention d'eau lors d'épisodes pluvieux intenses dans cette zone.



Dans le cadre de l'ensemble des solutions dégagées, HYDROBRU et VIVAQUA ont mis à l'étude 3 projets de bassins d'orage répartis en différents endroits de la vallée pour une capacité de stockage additionnelle de 25.000 m<sup>3</sup>. Le Conseil d'Administration d'HYDROBRU a approuvé 2 projets de bassins d'orage en 2012 et le troisième devrait suivre en 2013.

La SBGE, quant à elle, étudie les possibilités de construire 2 voire 3 bassins d'orage d'une capacité de stockage globale de 75.000 m<sup>3</sup> additionnels.

En parallèle, l'IBGE identifie les possibilités d'optimiser le tamponnage des eaux de la rivière par rapport à la situation actuelle, et ce dans le respect des normes de qualité environnementale en vigueur.

Au vu des résultats particulièrement positifs engrangés par le projet-pilote du groupe de travail au niveau de la Woluwe, cette méthodologie de collaboration entre les différents acteurs opérationnels et politiques de l'eau a été reproduite à l'échelle du bassin versant du Molenbeek, dont

certains quartiers sont également affectés lors d'épisodes orageux importants.

HYDROBRU, en collaboration avec VIVAQUA, a mis à l'étude 3 projets de bassins d'orage d'une capacité de stockage de 20.000 m<sup>3</sup> additionnels sur ce bassin versant. La SBGE projette la construction d'un bassin d'orage qui serait situé aux alentours du Parc de la Jeunesse à Jette.

### **Des aménagements urbains optimisés permettant de mieux gérer les eaux pluviales**

Dans un contexte climatique de pluies violentes et donc de risque d'inondations plus élevé, les acteurs de l'environnement et de l'eau de la Région bruxelloise mettent leurs efforts en commun pour trouver des solutions avec le souci permanent de prémunir au mieux les Bruxellois de ce type de catastrophes naturelles.

Si les communes et l'IBGE travaillent principalement sur l'aménagement de solutions visant à éviter que les eaux de pluie ne se retrouvent dans le réseau d'égouttage par le biais de zones perméables, puits d'infiltration, mares et étangs, la SBGE et HYDROBRU développent des solutions visant à juguler les afflux excessifs d'eau de ruissellement dans les canalisations.

La problématique des inondations fait partie intégrante de l'étude de chaque projet en assainissement, que ce soit pour une extension de réseau ou pour la réhabilitation de canalisations vétustes. Cette prise en compte se traduit soit dans le dimensionnement adéquat des égouts, soit par la construction, lorsque cela s'avère nécessaire, de bassins d'orage de tailles très variables.

La politique de lutte contre les inondations en Région bruxelloise fait l'objet d'une attention particulière par HYDROBRU : 6,4 millions € du budget du programme des travaux en assainissement 2012, soit 8,5 % du budget, ont été alloués aux projets de constructions de nouveaux bassins d'orage.

L'année 2012 a été marquée par la mise en service du bassin d'orage Myrtes, d'une capacité de 4.500 m<sup>3</sup>, à Molenbeek-Saint-Jean. Deux autres chantiers de bassins d'orage à Forest et Uccle d'une capacité respective de 800 m<sup>3</sup> et de 4.000 m<sup>3</sup> ont aussi débuté en 2012. Un permis de construire a été obtenu pour un bassin d'orage d'une capacité de 8.000 m<sup>3</sup> à Berchem-Sainte-Agathe.

La carte ci-contre illustre la vingtaine de bassins d'orage communaux dont HYDROBRU est propriétaire ou assume la responsabilité ainsi que les 5 bassins d'orage régionaux propriété de la SBGE. Ils représentent une capacité de stockage de quelque 240.000 m<sup>3</sup>. Au niveau d'HYDROBRU, une dizaine de bassins d'orage complémentaires sont à ce jour soit en cours de réalisation, soit à l'étude en vue d'une réalisation dans les prochaines années.

## Les bassins d'orage

Un bassin d'orage est un ouvrage permettant de stocker en peu de temps des eaux pluviales abondantes lors d'épisodes orageux afin de prémunir les citoyens d'éventuels risques de débordements voire d'inondations. Véritable ouvrage complémentaire au réseau d'égouttage, le bassin d'orage permet aussi de drainer et de décanter ces eaux polluées qui ont lessivé les routes auparavant. En l'absence de bassin d'orage, ces eaux pourraient se retrouver directement dans le milieu naturel et le polluer. Un bassin d'orage est une structure en béton non visible par le citoyen située au plus proche des zones à risque de débordement des réseaux. La localisation idéale et le dimensionnement optimal de ces ouvrages sont obtenus par des simulations hydrauliques basées sur les données pluviométriques enregistrées depuis plus de cent ans.

Bassins d'orage gérés par HYDROBRU et la SBGE



# 21 bassins d'orage HYDROBRU



En 2012, quelque 60 millions de mètres cubes d'eau potable ont été consommés en Région de Bruxelles-Capitale.

**60 millions**  
de mètres cubes d'eau potable.

28

### Garantir une eau de qualité

L'eau distribuée dans la Région de Bruxelles-Capitale vient principalement de Modave, eau souterraine, et de Tailfer, eau de surface traitée. Sans être une eau minérale, l'eau distribuée en Région bruxelloise est d'excellente qualité.

La qualité de l'eau est une préoccupation constante d'HYDROBRU et les quelque 60 millions de m<sup>3</sup> d'eau consommés dans la Région en 2012 ont retenu cette année encore toute l'attention des Membres du Conseil d'Administration. Les Membres ont examiné chaque trimestre les rapports d'analyses des paramètres de l'eau et leur conformité avec l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 janvier 2002, relatif à la qualité de l'eau distribuée par réseau.

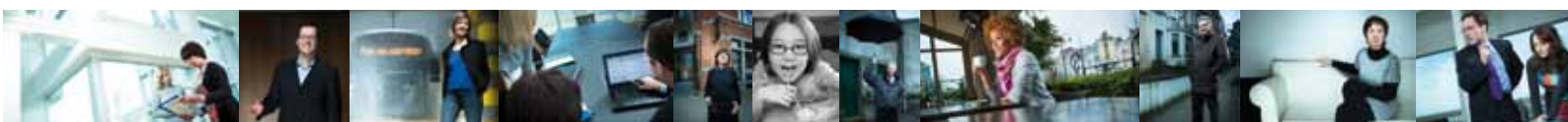


Sans être  
une eau minérale,  
l'eau distribuée  
en région bruxelloise  
est d'excellente qualité.

QUALITÉ DE L'EAU : Composition chimique moyenne et qualité microbiologique des eaux distribuées en 2012

Paramètres	Unités	Normes légales(*)	Réservoir de Callois	Réservoir de Rhode	Réservoir de Boitsfort	Réservoir d'Uccle	Réservoir d'Ixelles	Feeder-Baussoullx-Boitsfort
Température	°C	25,0	12,7	11,7	11,8	13,0	11,3	12,3
Couleur	mg/l Pt/Co	20	<5	<5	<5	<5	<5	<5
Odeur quantitative	taux dil25	3	<3	<3	<3	<3	<3	<3
Saveur quantitative	taux dil25	3	<3	<3	<3	<3	<3	<3
Turbidité	NTU	1	<0,2	<0,2	<0,2	0,3	0,2	<0,2
pH (20 °C)	pH	6,5<pH<9,2	8,02	7,67	7,73	7,58	7,67	7,77
Conductivité (20 °C)	Scm-1	2100	428	664	646	615	677	558
Dureté totale	°fH	15<TH<67,5	18,9	35,7	35,4	32,1	37,3	28,7
Titre alcalimétrique complet	°fH	Pas de norme	14,7	26,2	26,0	22,8	27,4	21,1
Calcium	mg/l	270	67	117	112	115	121	89
Magnésium	mg/l	50	5,3	15,3	18,4	8,3	16,9	15,5
Sodium	mg/l	200	23,2	17,2	13,4	17,3	13,8	18,9
Potassium	mg/l	Pas de norme	2,4	3,2	1,9	2,1	1,7	2,2
Ammonium	mg/l	0,5	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Bicarbonate	Mg/l	Pas de norme	179,1	320,8	321,3	272,0	339,6	254,2
Sulfate	Mg/l	250	63,7	75,2	66,3	74,5	69,8	73,6
Chlorure	Mg/l	250	17,2	31,3	30,9	29,4	32,3	25,1
Nitrate	Mg/l	50	13,6	20,4	21,4	23,6	22,2	13,5
Nitrite	Mg/l	0,1	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03
Fluorure	g/l	1500	71	132	94	92	103	85
Phosphore total	mg P205/l	5	<0,23	<0,23	<0,23	<0,23	<0,23	<0,23
Bromate	g/l	10	1,6	<0,5	<0,5	1,0	<0,5	1,0
Cyanures totaux	g/l	50	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0
Bactéries coliformes	/100 ml	0	0	0	0	0	0	0
Escherichia coli	/100 ml	0	0	0	0	0	0	0
Entérocoques	/100 ml	0	0	0	0	0	0	0
Clostridium perfringens	/100 ml	0	0	0	0	0	0	0
Germes totaux à 22 ° C	/ml	Pas de norme	2	0	0	0	0	0
Aluminium total	g/l	200	9,2	2,9	3,1	5,4	2,7	5,9
Arsenic total	g/l	10	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0
Bore total	g/l	1000	22	36	16	25	19	16
Cadmium total	g/l	5	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Chrome total	g/l	50	<0,5	<0,5	<0,5	0,6	0,6	<0,5
Cuivre total	g/l	1000	<1	1	<1	11	<1	<1
Fer total	g/l	200	<5,0	<5,0	<5,0	15,1	<5,0	<5,0
Mercure total	g/l	1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Manganèse total	g/l	50	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0
Nickel total	g/l	20	<2	<2	<2	<2	<2	<2
Plomb total	g/l	25	<0,10	<0,10	<0,10	0,48	<0,10	<0,10
Antimoine total	g/l	5	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Sélénium total	g/l	10	<1,0	1,5	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0
Zinc total	g/l	5000	<2	19	26	11	20	41
Benzène	g/l	1,0	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Chlorure de vinyle	g/l	0,5	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25
1,2-Dichloroéthane	g/l	3,0	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Tétra- et trichloréthylène	g/l	10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Trihalogénométhanés totaux	g/l	100	10,68	6,55	6,05	10,38	6,16	7,47
Benzo-3,4-pyrène	g/l	0,010	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Hydrocarbures polycycliques aromatiques	g/l	0,10	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Pesticides totaux	g/l	0,50	<0,010	<0,070	<0,070	0,074	0,108	<0,010
Carbone organique total (NPOC)	Mg/l	Pas de norme	1,04	0,73	0,59	0,90	0,65	0,74

(\*) Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 janvier 2002 relatif à la qualité de l'eau distribuée par réseau (dans le réseau de distribution)



## Contrôler la qualité de l'eau

Des contrôles permanents sont réalisés au niveau des captages et des sites de potabilisation en production et jusqu'à la sortie des réservoirs. De nombreux contrôles sont encore effectués en différents endroits du réseau de distribution.

Des analyses et contrôles rigoureux permanents sont réalisés jusqu'au robinet des usagers pour compte de l'Intercommunale afin de garantir une eau de qualité aux consommateurs.

En complément des 736 prélèvements obligatoires régis par l'Arrêté du Gouvernement bruxellois du 24 janvier 2002, 98 prélèvements complémentaires ont été effectués en 2012 sur le réseau bruxellois.

Dans le cadre de la politique d'entretien, de rénovation et d'extension du réseau, 475 prélèvements ont été réalisés après des poses de nouvelles conduites, 57 suite à des infiltrations et 4 suite aux remplacements des raccordements en plomb.

Par ailleurs, 60 prélèvements ont été effectués suite à l'introduction de plaintes des abonnés relatives à la qualité de l'eau. L'ensemble de ces prélèvements a confirmé la qualité de l'eau potable distribuée par HYDROBRU et a démontré aux abonnés la nécessité de rénover leur installation intérieure.

30

En complément  
des 736 prélèvements  
obligatoires,  
98 prélèvements  
complémentaires  
ont été effectués  
en 2012.

## Les différents réservoirs permettant la distribution d'eau potable

L'eau distribuée en Région de Bruxelles-Capitale est produite ou extraite par VIVAQUA au départ de différents sites de captages dispersés, en grande majorité, en Région wallonne. Chaque site de production alimente un réservoir régulant la distribution sur une zone de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette carte reprend les zones de distribution en fonction du réservoir qui les alimente. La diversité des sources d'approvisionnement explique que la composition de l'eau peut varier d'un quartier à l'autre. Les paramètres de l'eau, dont sa dureté, à la sortie de chacun de ces réservoirs sont disponibles sur notre site internet ([www.hydrobru.be](http://www.hydrobru.be)).





HYDROBRU

Une eau de qualité  
irréprochable.



# Organisation

## Le cadre juridique

En Belgique, les communes sont responsables de l'alimentation en eau potable et de l'égouttage des eaux usées. Ces activités sont soumises au respect de la Directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau.

La Directive définit un cadre général qui ne se limite pas à la lutte contre les pollutions. Elle organise tout d'abord le secteur par bassin et par district hydrographique. Enfin, elle impose l'élaboration de plans de gestion et de programmes de mesures pour chaque masse d'eau. Une participation active de toutes les parties prenantes concernées par la Directive doit être encouragée par les États membres.

La politique de l'eau ayant été régionalisée, la Région de Bruxelles-Capitale a transposé cette directive européenne dans l'Ordonnance Cadre Eau du 20 octobre 2006. L'ordonnance confère à HYDROBRU la responsabilité exclusive en matière de distribution de l'eau potable pour la consommation humaine ainsi que pour la collecte des eaux usées (section II, article 17).

L'activité de distribution publique d'eau potable est également régie par l'Ordonnance du 8 septembre 1994.

## Les organes décisionnels et consultatifs

### Le Conseil d'Administration

En 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni à 8 occasions. Le taux de participation des administrateurs est de 72 %.

**Président :** Jacques Martroye de Joly,  
Conseiller communal d'Uccle

**Vice-Président :** Abdellah Achaoui,  
Conseiller communal de Molenbeek-Saint-Jean

#### Administrateurs :

Mustafa Amrani, Conseiller communal de Bruxelles  
Mohammed Boukantar, Conseiller communal de Bruxelles  
Françoise Carlier, Conseillère communale d'Anderlecht  
Angelina Chan, Conseillère communale de Schaerbeek  
Claude Debodt, Conseiller communal de Koekelberg  
Georges Defosset, Conseiller communal d'Auderghem\*  
Marc Delvaux, Conseiller communal de Ganshoren  
Philippe Desprez, Échevin de Watermael-Boitsfort  
Jean Demannez, Bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode\*  
Jacqueline Destrée-Laurent,  
Conseillère communale de Woluwe-Saint-Lambert  
Isabelle Emmery, Conseillère communale d'Anderlecht  
Christiane Ergot, Conseillère communale d'Evere\*  
Tamimount Essaidi, Échevine de Schaerbeek\*  
Marie-Rose Geuten, Échevine d'Etterbeek  
Bernard Hayette, Conseiller communal d'Uccle  
Jean-Claude Laes, Échevin de Woluwe-Saint-Pierre  
Pierre Lardot, Échevin d'Ixelles  
Lydia Mutyebele, Conseillère communale de Bruxelles  
*Remplacée par Saïd El Hammoudi,  
Conseiller communal de Bruxelles, au 12 juin 2012*  
Maria-Magdalena Novalet - Van Vooren,  
Conseillère communale de Saint-Gilles  
Solange Pitroipa, Conseillère communale d'Ixelles  
Jean-Claude Pretlot,  
Conseiller communal de Molenbeek-Saint-Jean\*

Jacques Putseys, Conseiller communal de Forest\*  
Mohamed Reghif, Conseiller communal de Schaerbeek  
Stéphane Tellier, Conseiller communal de Berchem-Sainte-Agathe  
Bernard Van Nuffel, Conseiller communal de Jette  
Hediye Yigit, Conseillère communale d'Anderlecht

#### Invité permanent représentant VIVAQUA :

Marie-Paule Mathias, Conseillère communale de Bruxelles  
*Remplacée par Daniel Frankignoul,  
Échevin de Woluwe-Saint-Lambert, au 1<sup>er</sup> novembre 2012*

**Directeur général :** Yves Bourdeau

\* Démissionnaires de plein droit en décembre 2012  
suite au renouvellement des Conseils communaux

### Le Bureau du Conseil d'Administration

Sur l'année 2012, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois. Le taux de participation des Membres aux réunions s'est élevé à 94 %.

**Président :** Jacques Martroye de Joly,  
Conseiller communal d'Uccle

**Vice-Président :** Abdellah Achaoui,  
Conseiller communal de Molenbeek-Saint-Jean

#### Membres :

Françoise Carlier, Conseillère communale d'Anderlecht  
Georges Defosset, Conseiller communal d'Auderghem\*  
Jean Demannez, Bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode\*  
Pierre Lardot, Échevin d'Ixelles  
Lydia Mutyebele, Conseillère communale de Bruxelles  
*Remplacée par Saïd El Hammoudi,  
Conseiller communal de Bruxelles, au 12 juin 2012*

**Directeur général :** Yves Bourdeau

\* Démissionnaires de plein droit en décembre 2012  
suite au renouvellement des Conseils communaux

## Le Collège des Commissaires

Sur l'année 2012, le Collège des Commissaires s'est réuni 3 fois.  
Le taux de participation aux réunions était de 73 %.

**Présidente** : Anne Dirix,  
Conseillère communale de Watermael-Boitsfort\*

**Vice-Président** : Abdallah Boustani,  
Conseiller communal d'Anderlecht

### Commissaires :

Laetitia Bergers, Échevine de Ganshoren  
Hicham Chakir, Conseiller communal de Molenbeek-Saint-Jean\*  
Françoise Charue,  
Conseillère communale de Woluwe-Saint-Lambert  
Emmanuel De Bock, Conseiller communal d'Uccle  
Miriam Delville, Conseillère communale de Forest\*  
Saïd El Hammoudi, Conseiller communal de Bruxelles  
*Remplacé par Nestorine Kimbondja Kalengi,  
Conseillère communale de Bruxelles, au 12 juin 2012,  
démissionnaire de plein droit en décembre 2012 suite au  
renouvellement du Conseil communal*  
Daniel Frankignoul, Échevin de Woluwe-Saint-Lambert,  
Représentant de VIVAQUA  
Jacqueline Fravezzi, Conseillère communale d'Auderghem  
Arlette Genicot-Van Hoeymissen,  
Conseillère communale de Koekelberg  
Marie Kunsch, Conseillère communale de Berchem-Sainte-Agathe  
Axel Marcq, Conseiller communal d'Ixelles  
Anne-Marie Morisset, Conseillère communale d'Evere\*  
Ahmed M'Rabet, Conseiller communal d'Etterbeek  
Sylvie Risopoulos, Conseillère communale de Woluwe-Saint-Pierre\*  
Abdesselam Smahi, Conseiller communal de Saint-Josse-ten-Noode  
Elise Van der Borst, Conseillère communale de Jette\*  
Michel Vandermergel, Conseiller communal de Saint-Gilles\*  
Tanguy van de Werve de Schilde,  
Conseiller communal de Schaerbeek\*

### Commissaire-Réviseur :

Numibel Cabinet de Réviseurs d'Entreprises –  
Bedrijfsrevisorenkantoor ScPRL,  
représenté par Mme Sandrine Bastogne

**Directeur général** : Yves Bourdeau

\* Démissionnaires de plein droit en décembre 2012  
suite au renouvellement des Conseils communaux

## Le Collège Permanent d'Experts

Le Collège permanent d'Experts réunit quatre fois par an  
des fonctionnaires communaux. Chaque commune peut déléguer  
un expert technique et un expert administratif ou financier.

**Président** : Luc Parmentier, Uccle

**Vice-Président** : Paul-Marie Empain, Jette

### Représentants communaux :

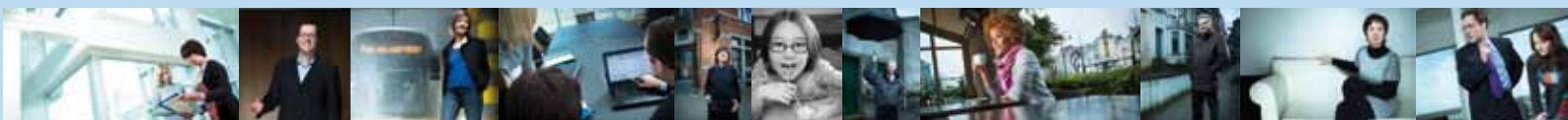
Anderlecht : Kurt De Durpel  
Jan Lavrijsen  
Auderghem : Frederic Prevost  
Thierry Bourgeois  
Berchem-Ste-Agathe : Daniel Delvaux  
Philippe Rossignol  
Bruxelles : Nico Raemdonck  
Daniel Sophie  
Etterbeek : Ludovic Genard  
Ismael Rocha  
Evere : Claude Maertens  
Thierry Bottu  
Forest : Annie De Pryck  
Eric Mannes  
Ganshoren : Philippe Vervoort  
Rosanna Potenza  
Ixelles : Luc De Coster  
Olivier De Klerck  
Jette : Jean-Louis Lambert  
Koekelberg : Didier Rogy  
Kim Anderson  
Molenbeek-St-Jean : Christian Kolp  
Carine Van Campenhout  
St-Gilles : Anne De Cannière  
Annie De Man  
St-Josse-ten-Noode : Emery Karege  
Marc Fourdin  
Schaerbeek : Koen De Smet Van Damme  
Gerda Decoster  
Uccle : Myriam Maes  
Watermael-Boitsfort : Philippe de Sousa Costa  
Pierre Feron  
Woluwe-St-Lambert : Maurice Pecriaux  
Woluwe-St-Pierre : Marc Van Eechaute  
Georges Mathot

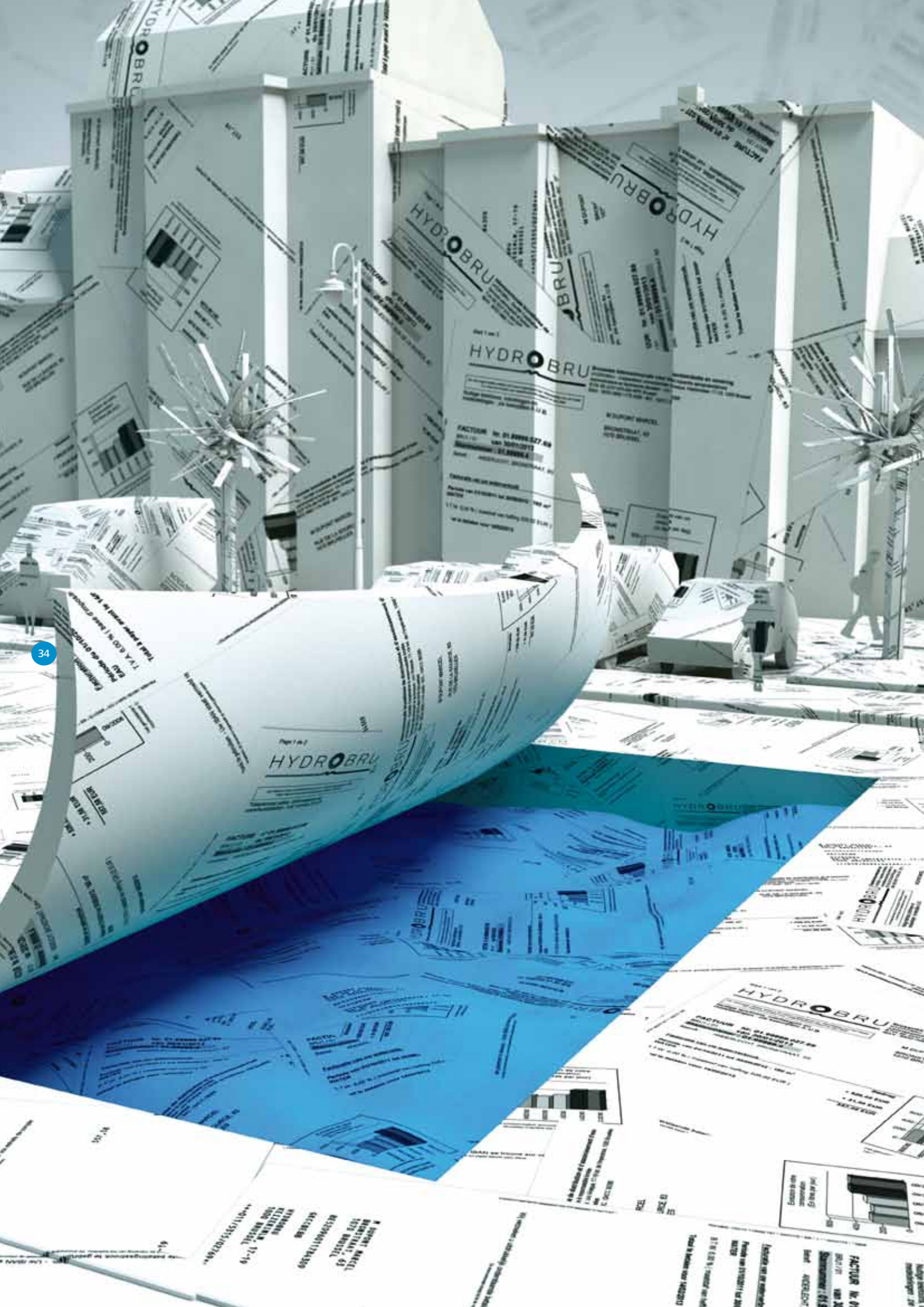
**Directeur général** : Yves Bourdeau

**Contrôleur financier (HYDROBRU)** : Manu Cluten

**Expert technique (VIVAQUA)** : Alain De Lombaert, Directeur

*Remplacé par Serge De Ridder, Sous-Directeur,  
au 1<sup>er</sup> octobre 2012*





# Annexes détaillées

## Approvisionnement

	Moyenne Hebdomadaire en m <sup>3</sup>	Pointe Hebdomadaire en m <sup>3</sup>
2008	1.257.992	1.375.403
2009	1.307.741	1.421.328
2010	1.304.457	1.407.810
2011	1.287.869	1.385.512
2012	1.314.560	1.421.544

## Consommation

	Approvisionnement	Consommation des abonnés	Volume non enregistré par compteurs abonnés	
	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	%
2008	66.933.437	59.141.488	7.791.949	12
2009	68.205.122	60.203.367	8.001.755	12
2010	68.944.825	58.018.752	10.926.073	16
2011	68.140.147	60.245.722**	7.894.355	12
2012	68.600.637	58.676.383***	9.924.254	14

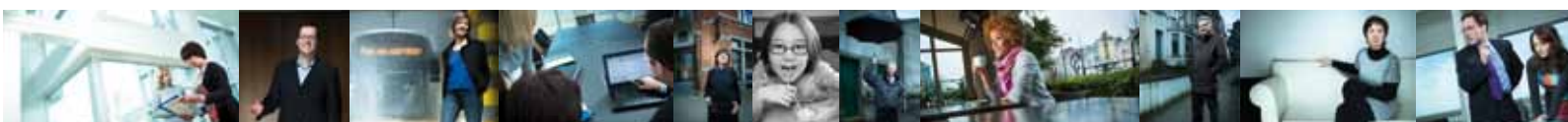
\* Le volume non enregistré représente la différence entre le volume enregistré à l'entrée du territoire desservi par l'Intercommunale et celui enregistré aux compteurs des abonnés. Il comprend les fuites sur réseau (estimées à 5 %), le volume utilisé par les services communaux pour nettoyage de voiries, etc. ainsi que le volume prélevé par les services d'incendie.

\*\* Y compris la consommation non encore facturée suite à un retard dans le relevé des compteurs de la Ville de Bruxelles (1.547.711 m<sup>3</sup>) et des communes d'Auderghem (101.434 m<sup>3</sup>) et de Watermael-Boitsfort (476.595 m<sup>3</sup>).

\*\*\* Déduction faite de la consommation facturée en janvier 2012, mais concernant l'exercice 2011 (voir \*\*).

## Longueur du réseau d'égouttage par commune en 2012

Communes	Longueurs (m)
Anderlecht	180.136
Auderghem	70.829
Berchem-Sainte-Agathe	39.226
Bruxelles	381.171
Etterbeek	56.342
Evere	69.009
Forest	74.361
Ganshoren	38.532
Ixelles	99.169
Jette	67.965
Koekelberg	21.248
Molenbeek-Saint-Jean	97.999
Saint-Gilles	47.407
Saint-Josse-Ten-Noode	24.334
Schaerbeek	135.728
Uccle	162.472
Watermael-Boitsfort	62.867
Woluwe-Saint-Lambert	108.623
Woluwe-Saint-Pierre	116.372
<b>Total</b>	<b>1.853.790</b>



## Le réseau de distribution par commune

Communes	Conduites mères* (m)	Branchements	Compteurs
Anderlecht	207.125	19.195	28.715
Auderghem	83.427	7.479	11.167
Berchem-Sainte-Agathe	49.104	4.258	7.060
Bruxelles	461.770	36.685	49.687
Etterbeek	77.573	8.151	14.253
Evere	76.130	5.569	8.643
Forest	88.076	8.431	15.095
Ganshoren	41.715	3.457	6.841
Ixelles	139.125	14.838	28.471
Jette	81.761	7.241	14.162
Koekelberg	25.243	2.603	5.083
Molenbeek-Saint-Jean	113.528	11.635	20.719
Saint-Gilles	68.044	8.231	13.054
Saint-Josse-Ten-Noode	37.109	4.286	5.591
Schaerbeek	170.268	18.934	30.704
Uccle	233.716	18.344	26.182
Watermael-Boitsfort	79.246	6.815	8.196
Woluwe-Saint-Lambert	115.490	9.304	15.632
Woluwe-Saint-Pierre	135.164	9.600	12.896
<b>TOTAL</b>	<b>2.283.614</b>	<b>205.056</b>	<b>322.151</b>

\* Poses moins abandons

Communes	Population	Nombre d'abonnés	Nombre de logements	Consommation facturée m <sup>3</sup>
Anderlecht	111.279	28.414	53.666	4.623.219
Auderghem	31.963	10.933	17.309	1.506.874
Berchem-Sainte-Agathe	22.931	7.002	10.938	873.068
Bruxelles	166.497	47.952	102.338	12.660.019
Etterbeek	45.502	14.112	28.214	2.267.821
Evere	37.009	8.540	18.711	1.432.724
Forest	53.312	14.766	27.756	2.278.530
Ganshoren	23.383	6.847	12.222	893.107
Ixelles	83.425	27.699	54.339	4.795.059
Jette	48.805	14.067	24.731	1.841.403
Koekelberg	20.661	5.042	10.038	835.531
Molenbeek-Saint-Jean	93.893	20.110	40.417	3.797.317
Saint-Gilles	49.492	12.745	28.950	2.741.386
Saint-Josse-Ten-Noode	27.134	5.513	12.960	1.448.053
Schaerbeek	127.747	30.286	60.048	5.535.867
Uccle	79.610	25.931	44.474	3.975.212
Watermael-Boitsfort	24.303	8.129	12.773	1.483.048
Woluwe-Saint-Lambert	51.871	15.384	30.705	2.555.264
Woluwe-Saint-Pierre	40.037	12.782	21.322	1.922.910
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1.138.854</b>	<b>316.254</b>	<b>611.911</b>	<b>57.466.412</b>
Chantiers itinérants		276		6.077
Contrats particuliers				3.329.634
<b>TOTAL</b>	<b>1.138.854</b>	<b>316.530</b>	<b>611.911</b>	<b>60.802.123</b>









## **Comment contacter HYDROBRU :**

HYDROBRU met à disposition différents outils de prise de contact pour toute question, information, demande ou transfert de document :

### **L'accueil des usagers :**

Les abonnés ou usagers ayant besoin d'un contact direct peuvent se rendre au Siège administratif et technique d'HYDROBRU de 8h30 à 16h00, du lundi au vendredi, au Boulevard de l'Impératrice 17-19 à 1000 Bruxelles.

### **La permanence téléphonique :**

La permanence téléphonique traite toutes les demandes des abonnés ou usagers de 8h30 à 16h00 au 02/518.88.97.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 le service de garde au 02/739.52.11.

### **Le site internet :**

Les abonnés ou usagers peuvent aussi consulter notre site internet au [www.hydrobru.be](http://www.hydrobru.be) où de nombreuses informations sont recensées.

Un formulaire de contact électronique est mis à disposition des abonnés ou usagers sur le site internet.

**Réalisation :**

[www.eu-turn.com](http://www.eu-turn.com)

HYDR○BRU

Boulevard de l'Impératrice 17-19

1000 BRUXELLES

[www.hydrobru.be](http://www.hydrobru.be)

Tél. 02/518.88.97 | Fax 02/518.83.05